

GUIDE PRATIQUE

Plan d'urgence type

Cadre de référence pour la protection des collections muséales face aux situations d'urgence

Note : ce document est une fiche de présentation générale. Pour la version complète et à jour, contactez la direction technique compétente du MINAC ou la Délégation Régionale la plus proche.

Objet du plan d'urgence type

Le plan d'urgence type s'inscrit dans le cadre général de la conservation préventive des collections muséales. Il propose une trame méthodologique destinée à aider chaque établissement muséal à anticiper, organiser et coordonner les actions à entreprendre face à un événement susceptible de menacer l'intégrité des œuvres, des objets patrimoniaux, du personnel ou des bâtiments (incendie, inondation, dégât des eaux, séisme, intrusion, coupure prolongée d'électricité, ou tout autre sinistre).

Ce document a pour vocation d'être adapté par chaque musée en fonction de ses spécificités architecturales, de la nature de ses collections et des ressources humaines et matérielles dont il dispose.

Structure générale du document

Le plan d'urgence type se présente sous la forme d'une trame modulaire couvrant les principales phases de gestion d'un incident :

- Identification des risques propres au site et évaluation de leur probabilité et de leur gravité ;
- Mesures de prévention et de réduction des risques à mettre en place en amont ;
- Procédures d'alerte et chaîne de responsabilités en cas d'incident ;
- Modalités d'évacuation, de mise en sécurité ou de déplacement des collections prioritaires ;
- Dispositions de remise en état et de retour à la normale après l'événement.

Éléments constitutifs à renseigner

Chaque établissement est invité à compléter la trame avec les informations propres à son fonctionnement, parmi lesquelles figurent notamment :

Rubrique	Contenu attendu
Coordonnées et contacts	Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente

Liste des collections prioritaires	Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente
Matériel et équipements de secours	Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente
Plan de circulation et issues de secours	Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente

Utilisation et mise à jour

Il est recommandé que le plan d'urgence propre à chaque musée fasse l'objet d'une révision périodique, associée à des exercices de simulation permettant de vérifier la connaissance des procédures par le personnel concerné. La coordination avec les services locaux de sécurité civile et de protection incendie constitue un élément essentiel de la bonne application du dispositif.